

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le lundi 21 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 novembre 2011, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Absents excusés : P. GENEAU et P. BARTHOU

Secrétaires de séance : Mariannick LAURAINÉ et Stéphane GENAUDEAU

Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT

2011/11/01 - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAVERGNE pour la réalisation d'une haie derrière les maisons du lotissement. Son montant s'élève à 5 515,98 € HT, soit 6 450,71 € TTC.

Dans le cadre de l'aménagement paysager, Monsieur Bernard GUILLET précise qu'une subvention peut être demandée au Conseil Régional, dans le cadre du FRIL. Le Conseil Général sera aussi sollicité en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis présenté de 6 450,71 € TTC,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Général à plantation de haies et à la restauration des paysages ruraux pour le projet de réalisation d'une haie derrière les maisons du nouveau lotissement,
- s'engage à entretenir ces plantations pendant au moins 15 ans,
- autorise le Conseil Général à communiquer sur cette opération,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, dans le cadre du FRIL, au titre de l'aménagement paysager pour le projet de réalisation d'une haie derrière les maisons du nouveau lotissement,
- inscrira la dépense au budget 2012,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2011/11/02 - PLANTATION DE LA HAIE

Suite à la proposition du devis de l'entreprise LAVERGNE, Monsieur le Maire fait part de son intention d'organiser une journée Plantation, avec des administrés, d'une haie communale. Le terrain n'étant pas préparé, il paraît souhaitable de reporter cette journée en début de printemps.

Un compteur d'eau est prévu pour arroser la haie arbusive plantée au printemps.

2011/11/03 - PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS + PELOUSE RUE DU PETIT CAILLEAU

Les arbres fruitiers achetés avec le bon d'achat du concours des Villages fleuris, seront plantés par les bénévoles de la commune. La pelouse seraensemencée par l'entreprise LAVERGNE dans la foulée.

2011/11/04 - POSE DES CANDÉLABRES ET PRISES (GUIRLANDES DE NOËL)

Les candélabres doivent être posés la 1^{ère} semaine de décembre. La pose des prises et guirlandes sera effectuée aussitôt par Steve BLANCHARD.

2011/11/05 - BIBLIOTHÈQUE

Un devis a été demandé aux Ets RIEUX, fournisseur de l'actuel rayonnage. Le choix définitif n'interviendra qu'après l'obtention des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le passage du bibliobus, prévu initialement le 21 novembre, a été annulé et le prochain n'aura pas lieu avant 2012.

2011/11/06 - DÉLIBÉRATION : LIBÉRALISATION DE LA PLANTATION DE LA VIGNE

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains États membres depuis les années 1930 et dans l' Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment des jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus de SAINT-SEURIN-DE-PALENNE, à l'unanimité,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'État de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques États membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

2011/11/07 - DÉCISION MODIFICATIVE 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
739116	Reversement au FNGIR	86,00 €	
7311	Contributions directes		86,00 €
	TOTAL	86,00 €	86,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2011/11/08 - QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de la lettre du Président du Sénat.
- Nids de poule dans la rue des Jardins Fleuris : enrobé à récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURAINÉ

S. LAVILLE